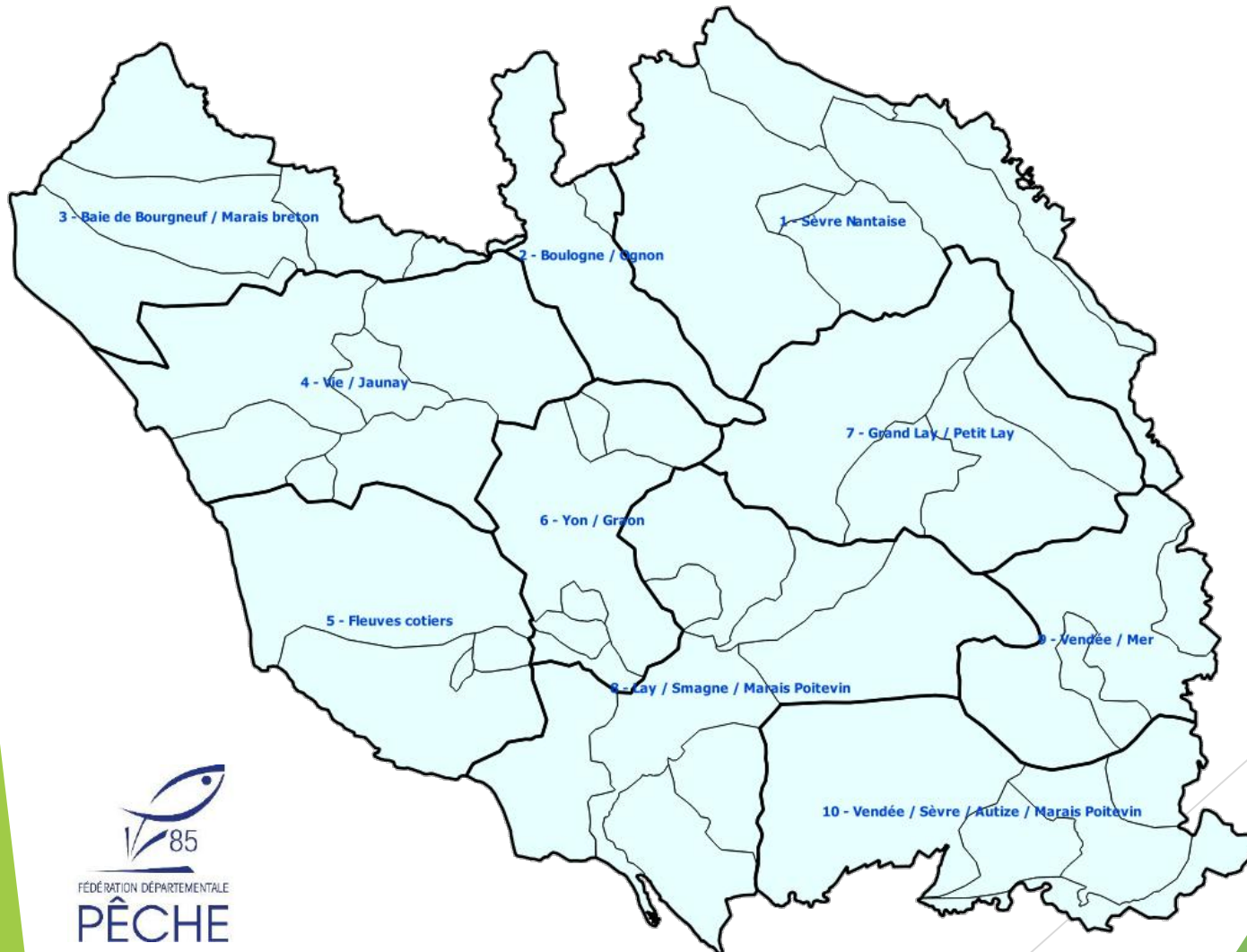
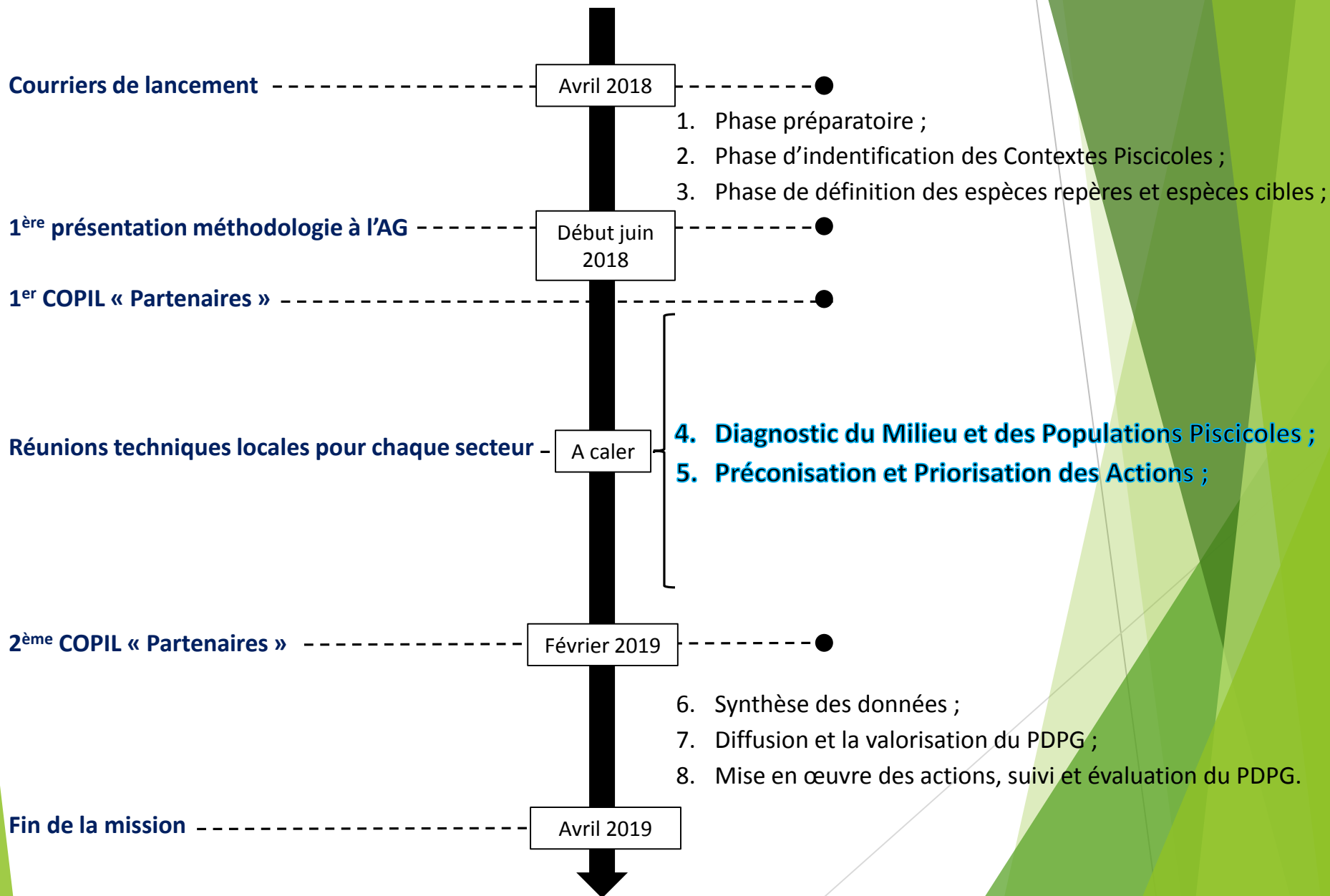


# Point d'étape - PDPG 85

Le PDPG repose sur un diagnostic du milieu aquatique basé principalement sur l'état des populations piscicoles qui représente un indicateur de fonctionnalité de leur milieu. Il a pour finalité de proposer des actions de restauration complémentaires aux programmes en cours (sur 5 ans).



# CALENDRIER DES DIFFERENTES PHASES DU PDPG



## 4. Diagnostic du Milieu et des Populations Piscicoles ;

- Bilan piscicole : pêches électriques
  - Bilan halieutique : pratiques, alevinages...
  - Bilan biologique : suivis scientifiques
  - Bilan physico-chimique : suivis scientifiques
  - **Identifications des perturbations limitant la vie piscicole**  
(morphologie du cours d'eau, continuité, qualité, substrat...) :  
connaissances locales (AAPPMA, EPTB, syndicats...) + Fédé
- Classes de fonctionnalité: **dégradé**, **très perturbé**,  
**peu perturbé** ou **conforme**.

## 5. Préconisation et Priorisation des Actions ;

- Création ou aménagement de frayères
- Gestion et coordination des alevinages à plus grande échelle
- Enjeux continuité : connaissance globale de l'impact de l'ensemble des ouvrages d'un cours d'eau
- Enjeux qualité : réduction du colmatage (abreuvoirs, clôtures...), limitation des rejets (zones tampon, ripisylve...)...
- ...

# Calendrier détaillé des réunions

En vert : les AAPPMA où une première rencontre a déjà été effectuée

En bleu : les rencontres programmées

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Réunions AAPPMA = 12	<p>Sèvre Nantaise</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cugand</li> <li>2. Tiffauges</li> <li>3. St Aubin des Ormeaux</li> <li>4. Mortagne/Sèvre</li> <li>5. St Laurent/Sèvre</li> <li>6. Les Epesses</li> <li>7. La Pommeraie/sèvre</li> </ol> <p>Vie Jaunay</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Notre Dame de Riez</li> <li>2. Maché</li> <li>3. St Gilles Croix de Vie</li> <li>4. Le Poiré sur Vie</li> <li>5. L'Aiguillon sur Vie</li> <li>6. La Chapelle Hermier</li> </ol>	<p>Maines</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. St Georges de Montaigu</li> <li>2. Chavagnes en Paillers</li> </ol> <p>Lay Smagne</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Bretonnière</li> <li>2. Mareuil</li> <li>3. Moutiers</li> <li>4. Ste Hermine</li> <li>5. Saint Jean de Beugné</li> </ol>	<p>Petit et Grand Lay</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mouchamps</li> <li>2. Le Boupere</li> <li>3. Chantonay</li> </ol> <p>Yon</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Roche sur Yon</li> <li>2. Chaillé sous les Ormeaux</li> </ol>	<p>Boulogne</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les Lucs / Boulogne</li> <li>2. St Denis la Chavasse</li> <li>3. St Philbert de Bouaine</li> </ol> <p>Vendée Sèvre Autise</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bouillé-Courdault</li> <li>2. Damvix</li> <li>3. Chaillé</li> <li>4. Vix</li> <li>5. L'île d'Elle</li> <li>6. St Hilaire des Loges</li> </ol>	<p>Les Sables Le Poiroux</p>	<p>Faymoreau Fontenay</p>
Réunions Syndicats = 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPTB Sèvre Nantaise</li> <li>• Lay aval</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SYNERVAL</li> <li>• Vie Lignerons Jaunay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Roche agglo</li> <li>• EPMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendée Sèvre Autise</li> <li>• IIBSN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auzance Vertonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAH Sud Loire</li> <li>• SM St Jean de Monts - Beauvoir</li> </ul>
Total réunions /23	4	4	4	4	3	4

« L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. » (article L. 433-3 du Code de l'Environnement)

## FNPF

Schéma National  
de Développement  
du Loisir Pêche  
(SNDLP)

Document  
cadre pour  
l'élaboration  
des PDPG

## FDAAPPMA

SDDLDP

PGP

AAPPMA  
ADAPAEF

PDPG

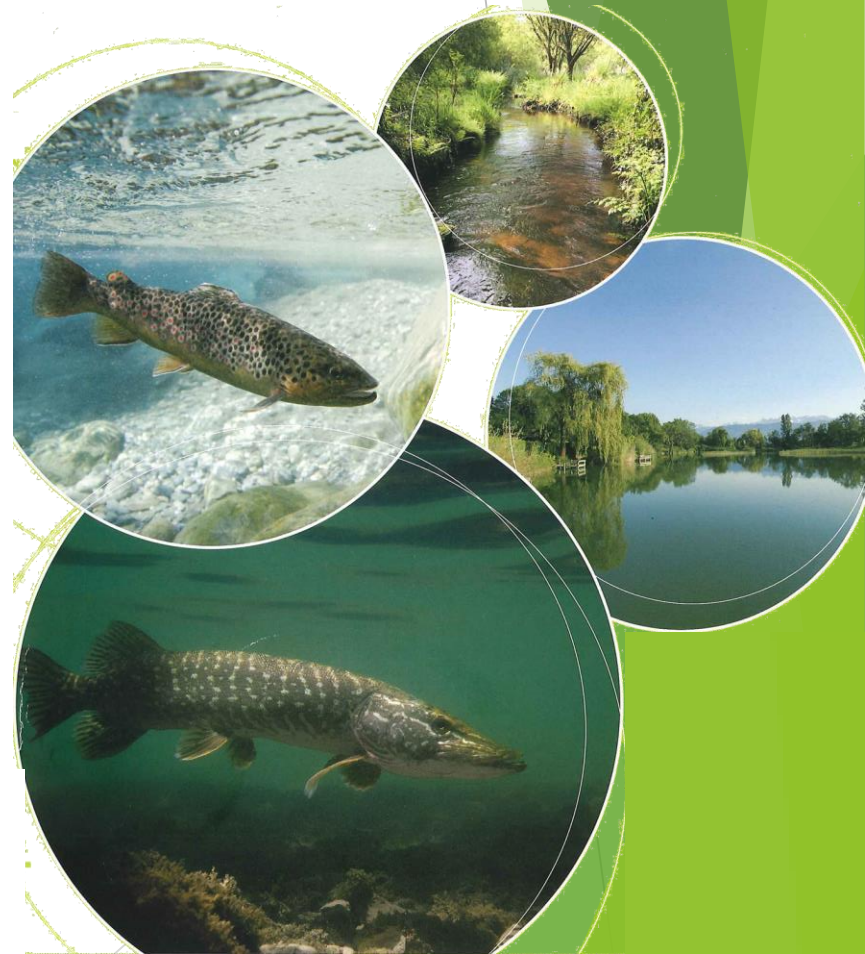
Développement du Loisir Pêche et  
Protection des milieux Aquatiques

DÉVELOPEMENT DU LOISIR PÊCHE

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

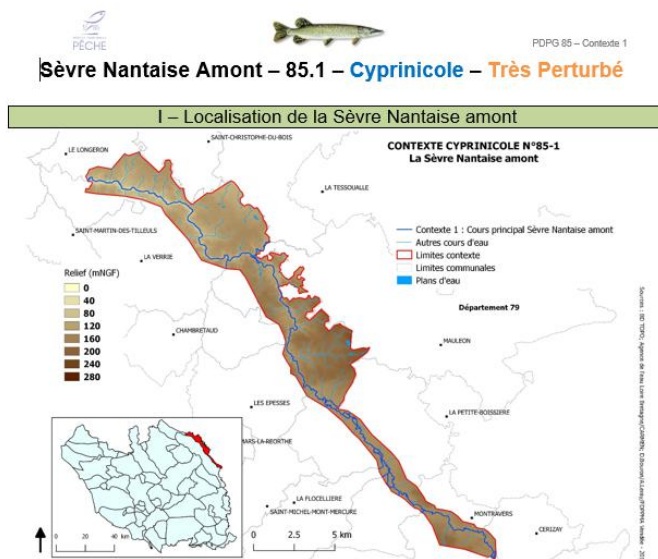
# Objectifs du PDPG

- ▶ Mise en évidence des atteintes au milieu aquatique (vision locale AAPPMA)
- ▶ Montrer le rôle des AAPPMA dans la protection et la gestion des milieux aquatiques
- ▶ Faire le lien entre les documents institutionnels et programmes (SDAGE, SAGE, CTMA, CRBV...) et les actions AAPPMA / Définir une politique de gestion cohérente, permettant de trouver le meilleur compromis entre les potentialités du milieu et les attentes halieutiques
- ▶ **Réalisation des Plans de Gestion Piscicole (PGP) à l'échelle des AAPPMA** : Etablissement d'un programme d'actions sur 5 ans / Déclinaison locale du PDPG (conformité Articles L.433-3 et L.433-4, et R.434-30) / Document guide et d'aide à la prise de décision pour les AAPPMA



# Déroulement des réunions AAPPMA

- ▶ Présentation sommaire des fiches contextes
- ▶ Discussion autour des problématiques locales
- ▶ Discussion autour des actions à mettre en place



**II – Synthèse état des lieux**

La Sèvre Nantaise amont, de son entrée dans le département de la Vendée à SAINT-MESMIN jusqu'au barrage des Rivières au LONGERON, parcourt 80 kilomètres. Le contexte, d'une superficie de 78 km<sup>2</sup> comprend uniquement le cours principal de la Sèvre Nantaise.

La structure locale de gestion est l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise qui réalise les études et travaux sur ce cours d'eau depuis de nombreuses années.

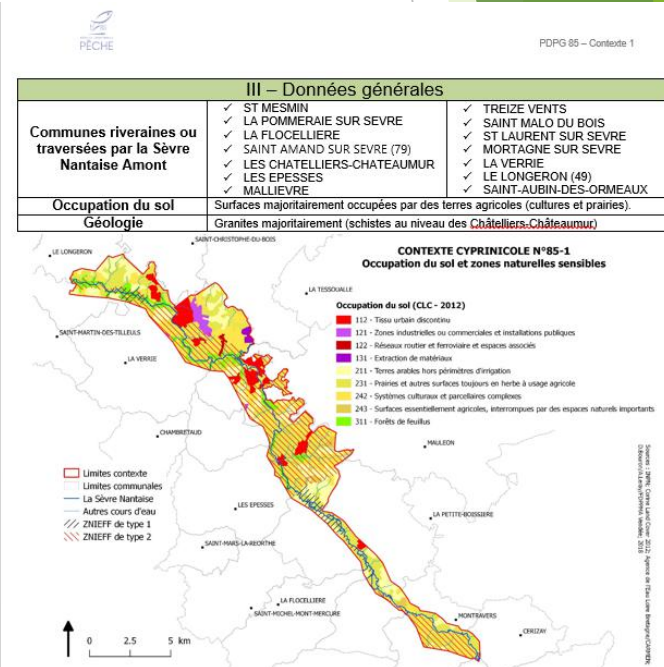
Le principal facteur impactant sur le contexte est le nombre important d'ouvrages hydrauliques (près de 70) réparties sur son cours principal, ce qui représente un **taux d'étagement de XX %**. Ces obstacles à l'écoulement impactent la dynamique du cours d'eau et transformant la Sèvre Nantaise amont en un cours d'eau lentique de gabarit important. La qualité de l'eau est également un facteur inquiétant avec des indices écologiques et chimiques allant de médiocre à mauvais.

**Volet quantitatif / Données prélèvements**

D'autre part, la Sèvre Nantaise amont occupe une place importante dans la production d'eau potable (Lac des Rivières pour l'alimentation du Sud Choletais et captage Vendée Eau à Saint Laurent sur Sèvre).

Fortement dégradée, la Sèvre Nantaise amont voit ses populations en espèces sensibles et patrimoniales diminuées voire disparaître au détriment d'espèces d'eau calme, plus tolérantes et adaptées aux nouvelles conditions de milieu. C'est pourquoi, depuis quelques années, les AAPPMA locales, ont notamment entrepris un soutien des populations de brochet, avec des actions d'élevage. Des travaux de restauration de frayères ont également été menés.

Le contexte est donc considéré comme cyprinicole très perturbé avec pour espèce repère le brochet. Les espèces cibles sont l'anguille (migrateurs) et la Vandoise (réservoirs biologiques).



Mesures de protection (grands ensembles)	Natura 2000	Néant
	Réserve naturelle	Néant
	ZNIEFF	- ZNIEFF de type I « Vallée de la Sèvre Nantaise en aval de Saint-Amand-sur-Sèvre » (520616313) « Coteau sur la Sèvre au sud de Mallièvre » (520616289) « Vallée des Amourettes et de la Tour » (520016139) - ZNIEFF de type II « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise » (520616288)
	Assainissement	8 stations d'épuration se trouvent sur le contexte dont 1 a atteint sa capacité nominale (La Pommerai-sur-Sèvre)
Industries	20 ICPE se trouvent sur le contexte.	

# Problématiques et pistes d'actions

## ► Continuité écologique

Etre mieux informés des programmes en cours et à venir

Avoir une vision globale des l'impact des ouvrages sur un BV (études à réaliser) afin de proposer une position commune Fédération-AAPPMA selon les scénarii proposés

...

## ► Gestion des ouvrages hydrauliques

Gestion des vannes en rivière

Gestion des niveaux d'eau dans les lacs

Gestion des niveaux d'eau dans les marais

...

## ► Plans d'eau sur cours d'eau

Déconnexion des plans d'eau en tête de bassin

Problématique envasement

Gestion des vidanges

...



Buchet amont



# Problématiques et pistes d'actions

## ► Prélèvements d'eau

Diminution des prélèvements directs sur cours d'eau, acquisition d'informations chiffrées, soutenir la mise en place de mesures

...

## ► Rejets

Diminution des rejets directs en cours d'eau, acquisition d'informations chiffrées, soutenir la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau

...

## ► Entretien des berges

Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs (suivre programmes)

Problématique dégradation et confortement des berges en marais (suivre programmes)

...

## ► Gestion de la ripisylve

Suivre les travaux en cours et à venir

Fond ripisylve (mobilisation Fédération / AAPPMA)

...

## ► Gestion des lacs

Mise en place de frayères et de récifs artificiels

...



# Problématiques et pistes d'actions

- ▶ Renaturation des cours d'eau (reméandrage, rechargement, ...)

Suivre les travaux en cours et à venir (syndicats)

Mener des travaux sur les petits ruisseaux à potentiel salmonicoles

...

- ▶ Restauration de zones humides et de frayères

Réaliser des travaux de restauration de frayères (AAPPMA / Fédération)

...

- ▶ Espèces exotiques envahissantes

Motiver la poursuite des opérations de gestion de plantes envahissantes

Assurer une veille quant à l'apparition de nouvelles espèces

...

- ▶ Gestion des alevinages

Gestion et financement mutualisés à l'échelle d'un bassin versant (plusieurs AAPPMA)

...

# Débouchés du PDPG pour les AAPPMA

Document de synthèse à l'échelle des AAPPMA = PGP (Plan de Gestion Piscicole)

- ▶ Recueil des impacts identifiés sur le milieu
- ▶ Recueil des programmes des partenaires en cours et à venir
- ▶ Programme d'actions (Fédération - AAPPMA) sur 5 ans
- ▶ Guide alevinages

**Programme d'actions au niveau local afin de satisfaire la pratique de la pêche tout en veillant à respecter et à préserver le milieu.**

**Carnet de bord, guide et aide à la prise de décisions pour les AAPPMA.**